

Laboratoires clandestins

La Stratégie canadienne antidrogue est la réponse fédérale à la consommation nocive de substances. Celles-ci incluent : les drogues illégales, l'alcool, les produits pharmaceutiques, les produits pour inhalation et les solvants. La Stratégie repose sur une démarche équilibrée, qui entend réduire à la fois la demande et l'offre de drogues et de substances. Elle contribue à améliorer la santé et la sécurité au Canada par le biais d'initiatives fondées sur la prévention, le traitement, l'application de la loi et la réduction des méfaits.

Un risque important

Les laboratoires clandestins qui produisent des drogues synthétiques comme la méthamphétamine et l'ecstasy (MDMA et MDA) représentent une menace importante pour la santé et la sécurité publique au Canada. La méthamphétamine, aussi appelée « crystal », « speed » ou « crank », est un stimulant qui crée une forte dépendance. La consommation d'ecstasy peut entraîner un dérèglement de la température du corps et des réactions néfastes comme la déshydratation, l'hyperthermie, des convulsions, ainsi que de l'hypertension et une fréquence cardiaque dangereusement élevée.

Outre les risques physiques associés aux drogues qu'ils produisent, les laboratoires clandestins représentent eux-mêmes un risque. Les produits chimiques – aussi appelés « précurseurs » – utilisés dans la production de ces drogues sont souvent explosifs, inflammables et très toxiques. En raison du risque d'incendie, d'explosion ou de fuite de gaz toxique qu'ils présentent, les laboratoires clandestins sont des lieux de crime dangereux, posant un risque pour les premiers intervenants, comme les policiers, et le public. Ils constituent également un risque de contamination des eaux souterraines et un danger pour l'environnement puisque ces produits chimiques peuvent être déversés dans les égouts ou tout simplement jetés au sol.

Auparavant, les laboratoires clandestins étaient situés dans des régions rurales. Toutefois, on en trouve maintenant dans des maisons unifamiliales et des appartements situés dans les secteurs

urbains et résidentiels. Par exemple, en 2003 la majorité des laboratoires clandestins démantelés par les forces policières au Canada se trouvaient dans des quartiers urbains. Au cours des dernières années, on a assisté à une prolifération de ces laboratoires en raison de la facilité et de la simplicité avec lesquelles on peut produire ces drogues, et de gros profits qui peuvent être réalisés, ce qui a entraîné la participation croissante de groupes du crime organisé.

Efforts des organismes d'application de la loi

En collaboration avec d'autres organismes canadiens responsables de l'application de la loi, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a réussi à démanteler de nombreux laboratoires clandestins dans différentes régions du Canada. En outre, la GRC et d'autres services policiers travaillent en étroite collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada et les agences américaines d'application de la loi en vue de contrôler la production et le trafic de ces drogues partout en Amérique du Nord.

Par ailleurs, ces efforts ont été supportés par l'entrée en vigueur du *Règlement sur les précurseurs*, pris en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Comme de nombreux produits chimiques utilisés dans la fabrication de drogues illégales ont également un usage légitime, le *Règlement sur les précurseurs* prévoit un système de délivrance de licences et d'inscription en vue de surveiller et de contrôler la production, la distribution, l'importation et l'exportation de ces produits chimiques. Parmi les exigences, les utilisateurs légitimes doivent tenir des dossiers bien à jour, prendre les mesures de sécurité nécessaires, ainsi que déclarer la perte ou le vol des produits chimiques figurant dans le *Règlement*.

Pour en apprendre davantage sur la Stratégie canadienne antidrogue, veuillez visiter le site : www.santecanada.gc.ca/sca

Découvrez ce que les paliers de gouvernements, les organisations gouvernementales, et les autres partenaires font à l'échelle nationale – le Cadre national d'action. Visitez www.santecanada.gc.ca/sca-cna